

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 02 JUILLET 2018 à 19 h

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, M. Michel Borde, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, Mme Hélène Bellande, M. Pierre Chemin, Mme Térésa Mazzolini, Mme Sabine Gatin étaient présents.

Absents excusé : M. Jean-Louis Malbec, pouvoir donné à Marc Jean

Mme Lydi Gulini, pouvoir donné à Gisèle Bonnelly

Mme Magali Brazard, pouvoir donné à André Bonhomme

1/AUGMENTATION DES TARIFS D'ENTREE AU SENTIER DES OCRES POUR 2019

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation des tarifs d'entrée du Sentier des ocres à compter de 2019 passant par personne de 2.5 € à 3 € (tarif individuel) et de 1.5 € à 2€ (tarifs groupe à partir de 15 personnes).

2/ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Mme le Maire propose d'acquérir un véhicule électrique pour le service technique auprès de l'UGAP pour 34 121.32 € TTC (subvention d'environ 6 000€ qui abaissera le coût pour la Mairie). Un débat s'engage, Sabine GATIN trouve que c'est très cher, Gérard Debroas est réservé et confirme également que c'est cher. Martine Ponsat est du même avis que Sabine. Pour Gérard le seul argument est écologique et concerne la diminution de la pollution. Claude Jean mentionne la diminution de la pollution et le prix du plein. Michel Borde signale que de nombreuses villes ont opté pour des véhicules électriques car cela pollue moins. Pour Gérard Debroas, on pollue moins mais l'électricité provient du nucléaire, des centrales thermiques, du photovoltaïque, des éoliennes, autres sources de pollution, et il y a des problèmes de recyclage. Claude Jean fait référence à la Vallée de la Maurienne, très polluée actuellement. Martine Ponsat demande si le véhicule roule beaucoup. Gérard Debroas répond que le C15 a 20 ans et il a 113 000 kms. Pour lui c'est l'argument écologique qui va faire la différence. Sabine Gatin n'est pas contre mais pas à ce prix-là.

On passe au vote :

Contre : Sabine Gatin et Martine Ponsat, elles ne sont pas contre les véhicules électriques mais celui-là à 34 121.31 € est trop cher.

Abstention : Térésa Mazzolini, Hélène Bellande, c'est trop précipité elles auraient préféré attendre une année pour avoir un meilleur recul. André Bonhomme et Magali Brazard s'abstiennent aussi.

Pour : Gisèle Bonnelly, Marthe Fadli, Gérard Debroas, Claude Jean, Michel Borde, Marc Jean, Pierre Chemin, Lidy Gulini, Magali Brazard, Jean-Louis Malbec.

Le véhicule sera commandé.

3/MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MAITRISE D'OUVRAGE ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES REHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

Conformément à ses statuts le syndicat vaclusien d'électrification souhaite engager un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Mme le Maire précise que pour le moment aucun lieu ne convient conjointement pour le syndicat et pour la commune. Les points 3 et 4 sont liés, pour Claude Jean le syndicat voulait les installer dans le village pour permettre aux gens pendant qu'ils rechargent les véhicules d'aller promener. Mme le Maire précise qu'au Pasquié ce n'est pas possible car il y a les places de la zone bleue et le jeudi matin le marché. Le syndicat ne veut pas au rond-point de St Joseph (trop loin), peut-être au parking des Sablons mais cela supprime 4 places aujourd'hui payantes. Sabine Gatin demande pourquoi c'est le syndicat qui doit gérer cela, notamment décider de l'emplacement de ces bornes. Claude Jean lui répond que c'est le syndicat qui a la compétence. Elle n'est pas d'accord de devoir payer l'installation et après la maintenance. Gérard Debroas mentionne que ce n'est pas normal que la collectivité paie l'énergie des gens pendant 2 ans. Ce système profite aux vendeurs et aux propriétaires des véhicules électriques. On retrouve cet aspect dans la convention proposée par le syndicat (point 4).

4/APPROBATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES REHARGEABLES (IRVE)

Le syndicat d'électrifications vaclusien propose une convention avec notre commune pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables afin de définir les engagements techniques, administratifs et financiers de chacune des parties pour la réalisation des études et travaux et de la mise en œuvre de l'exploitation de l'opération projetée. Une contribution aux charges d'exploitation est demandée à la collectivité pour les stations de charge « normale » de 600 € TTC par an et par station.

Après toutes des explications sur les points 3 et 4 Mme le Maire passe au vote « Sommes-nous d'accord avec le syndicat d'électrification pour ce projet de station de recharge électrique » :

Contre : André Bonhomme, Gérard Debroas, Marc Jean, Martine Ponsat, Hélène Bellande, Pierre Chemin, Térésa Mazzolini, Sabine Gatin, Magali Brazard, Jean-Louis Malbec.

Ils sont d'accord sur le principe de bornes de recharge mais contre le projet de convention avec le syndicat.

Abstention : Gisèle Bonnelly, Lydi Gulini, Marthe Fadli, Michel Borde

Pour : Claude Jean

5/CREATION D'UN SERVICE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un service de défense extérieure contre l'incendie suite à la demande de la Préfecture de Vaucluse.

Ce service public de DECI assure ou fait assurer la gestion des points d'eau incendie. Il intervient principalement pour la création, l'aménagement et la maintenance, l'organisation du contrôle des PEI et l'échange des informations avec les autres services.

6/AVIS SUR LA RECONFIGURATION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DU CHENE SUR LA COMMUNE D'APT

Conformément à l'article R.181.-38 du code l'environnement les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable sur la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne sur la Commune d'APT.

7/INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE CHATEAU D'EAU

La société Free Mobile souhaite installer un relais de radiotéléphonie au Château d'Eau. Mme le Maire présente le dossier, Claude Jean mentionne que le dossier est sur la banque d'accueil de la Mairie depuis plusieurs mois. Térésa Mazzolini s'interroge sur les distances de 150 mètres et sur le visuel de 25 mètres. Doit-on vraiment créer cette antenne ? Au risque comme la Commune de Bonnieux de devoir retirer le projet. Mme le Maire explique que l'infirmière connaît de grosses difficultés pour recevoir ses appels sur son portable. Gérard Debroas mentionne que ce qui est peut-être nocif c'est justement lorsque le portable n'arrive pas à se connecter à l'antenne, et augmente ainsi les ondes émises. L'antenne, si elle est créée, devrait améliorer les communications et diminuer les nuisances.

On passe au vote :

Contre : Térésa Mazzolini

Abstention : Hélène Bellande

Pour : Gisèle Bonnelly, André Bonhomme, Marthe Fadli, Gérard Debroas, Claude Jean, Michel Borde, Marc Jean, Martine Ponsat, Pierre Chemin, Sabine Gatin, Jean-Louis Malbec, Lydi Gulini, Magali Brazard

8/APPROBATION AVENANTS TRAVAUX AMENAGEMENT HAMEAU DES BARBIERS

Pour terminer les travaux d'aménagement du hameau des Barbiers il y a 2 avenants en plus et un en moins. André Bonhomme explique que ce sont des fournitures et poses de bordures T1 sur 500 ml pour 15 000 € et le retrait de la pose d'un poteau incendie pour 1 000 € et en moins 50 ml de bordures P1 pour -1250 €. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces avenants. Les plantations seront réalisées à l'automne.

8/TRAVAUX PROVISOIRE POUR INSTALLATION VIDEO PROTECTION

Comme il y a déjà beaucoup de visiteurs, la société INEO propose des travaux provisoires pour 1 400€ ht supplémentaires afin d'installer rapidement la vidéo protection sur quelques points stratégiques avant le 14 juillet.

9/DM N° 2 POUR BUDGET MAIRIE

Au moment du budget primitif aucune somme n'avait été mise sur la fiche opération acquisition véhicule. Nous devons faire une décision budgétaire modificative (en plus achat du véhicule, des moins sur certaines opérations) pour pouvoir financer l'achat du véhicule électrique.

10 APPROBATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION TRICOLORE

La société SNEF nous présente le contrat de maintenance pour la signalisation tricolore. La rémunération est fixée à 749 € HT par an plus une rémunération au coup par coup.

11/ GESTION DES PARCELLES BOISEES COMMUNALES

Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour les coupes de bois sur les parcelles BV 51, BB55, BR20 et BR 21.

12/ APPROBATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 10 JUILLET 2017 DE LA CCPAL

Gérard Debroas présente le rapport de la CLECT de juin 2018 de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon qui concerne le système Prévigrèle (contre la grêle) et la compétence voirie qui revient aux communes.

La Communauté de communes prendra en charge l'adhésion à Prévigrèle, et se fera rembourser leur part par les différentes communes.

Pour la voirie, pour 2017, la commune avait 55 000 € de travaux à réaliser. L'année dernière le coût a été de 95 000 € avec 20 000 € de subvention, donc 75 000 € dépensés. La commune doit reverser sur la CLECT encore 20 000 €. Les conseillers municipaux approuvent la CLECT de juin 2018.

13/ REGULARISATION TERRAIN RIPPERT CONSORTS LEONARDI

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délimitation entre la maison des consorts Léonardi et de la Place communale des Ripperts.

14/ ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CREATION DE L'AGENCE POSTALE

Suite aux différents rendez-vous avec les responsables de la poste, le bureau fermera en fin d'année 2018. En effet les heures d'ouverture sont seulement de 11h par semaine actuellement. Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un accord de principe pour créer une agence postale. Pour le moment le lieu n'est pas défini. Gérard Debroas souhaite qu'on mutualise l'emploi.

15/ CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE A COMPTER DU 01/08/2018 et SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2 EME CLASSE AU 31/07/2018

Suite à la réussite de l'examen d'agent de maîtrise en 2017, Olivier Cleaz a été présenté à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Vaucluse. Cette commission a validé son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre la promotion interne le 26 juin 2018. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 01/08/2018 et la suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 31 juillet 2018.

La séance est levée à 20h 40 mm.